



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 93770

## Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq interroge M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur le coût annuel de la présence française en Afghanistan et combien elle représente en pourcentage dans le budget de la France.

## Texte de la réponse

Le surcoût annuel des opérations françaises en Afghanistan est évalué à 469 MEUR pour l'année 2010. Ce montant représente 0,16 % des crédits ouverts pour le budget de l'État en loi de finances initiale pour 2010. Soucieuse de faire face à ses responsabilités internationales et de contribuer à la paix et à la stabilité du monde, la France continuera à assumer son intervention en Afghanistan aussi longtemps que nécessaire. Par son action, elle oeuvre non seulement pour assurer la paix et la stabilité internationales, mais aussi pour garantir la sécurité de tous nos concitoyens sur le territoire national et dans le monde.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Lecoq](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (6<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93770

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2010, page 12591

**Réponse publiée le :** 18 janvier 2011, page 486